



ARRETE N° 126/T/2024

Affiché le 31 mai 2024

Retiré le

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Au cœur du Bassin Potassique
LB

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WITTENHEIM

VU les articles, L 2213-1 et L 2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L 411-1 et R 411-1, et suivants du Code de la Route,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété,

VU la demande de la Ville de Wittenheim, mandatant l'Entreprise PONTIGGIA pour exécuter les travaux de réaménagement de la sortie Nord de la station ESSO située au 37 rue de Kingersheim à Wittenheim, du 8 juillet au 16 août 2024,

CONSIDERANT qu'en raison de ces travaux, prévus du 8 juillet au 16 août 2024, il y a lieu de réglementer la circulation des automobilistes pour des raisons de sécurité,

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation de tous véhicules motorisés (sauf forces de l'ordre, véhicules de secours, employés du Groupama et riverains domiciliés au 37a et 37b) ainsi que celle des cyclistes sera interdite sur la rue de Kingersheim, uniquement dans le sens Kingersheim vers Pulversheim, entre le giratoire sis rue de Kingersheim / rue d'Illzach et le giratoire sis rue de Kingersheim / rue de Verdun, du 8 juillet au 16 août 2024.

ARTICLE 2 : Un panneau matérialisant l'interdiction de circuler dans la rue de Kingersheim sera implanté à hauteur du giratoire sis rue de Kingersheim / rue d'Illzach, par l'Entreprise PONTIGGIA.

ARTICLE 3 : Une déviation pour tous les véhicules légers, cycles et les bus sera mise en place du 8 juillet au 16 août dans la rue de Kingersheim, à hauteur du giratoire avec la rue d'Illzach. Il est ainsi établi que les véhicules motorisés, les bus et les cyclistes venant de Kingersheim devront emprunter les rues des Mines, Loucheur et la Forêt pour rejoindre le centre-ville de Wittenheim.

ARTICLE 4 : La circulation des piétons sera interdite sur le trottoir au niveau du chantier, du 8 juillet au 16 août. Les piétons devront emprunter le trottoir d'en face pour des raisons de sécurité. Une signalétique adaptée sera positionnée par l'Entreprise PONTIGGIA et rappellera ces prescriptions aux usagers.



Arrêté de la Mairie de Wittenheim
Révisé le 30 mai 2024

- ARTICLE 5 :** Des panneaux de pré-signalisation et de position devront annoncer le début et la fin du chantier de jour comme de nuit. La signalisation sera effectuée conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 24 novembre 1967 par les soins de l'Entreprise PONTIGGIA.
- ARTICLE 6 :** Dès l'achèvement des travaux, la chaussée et les trottoirs devront être nettoyés de tous gravats (terres, gravillons etc...). En cas de détérioration du revêtement de sol de la voie publique, celui-ci sera réfectionné aux frais de l'Entreprise PONTIGGIA.
- ARTICLE 7 :** Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Ville de Wittenheim et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être également saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.
- ARTICLE 8 :** Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément à la loi
- ARTICLE 9 :** Le présent arrêté sera transmis à l'Entreprise PONTIGGIA – 8 rue de la Martinique à 68270 WITTENHEIM et une copie adressée à :
- Madame la Procureure de la République – 21 Avenue Robert Schuman – 68100 MULHOUSE
 - Monsieur le Commandant de Police – BP 95 - 68273 WITTENHEIM CEDEX
 - Monsieur le Médecin Chef du SAMU – CH E. MULLER – 20 Ave du Dr. Laennec – 68100 MULHOUSE
 - Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours – 68270 WITTENHEIM
 - M2A – Service PUPA – Z.A. route de Wittelsheim – 68120 RICHWILLER
 - SOLEA – 97 rue de la Mertzau – 68100 MULHOUSE

WITTENHEIM, le 30 mai 2024
Pour le Maire
L'Adjoint au Maire Délégué



Joseph WEISBECK